



Les médicaments de qualité inférieure et falsifiés

Une crise de santé publique qui s'aggrave

L'accès à des soins de santé est un droit fondamental. Pourtant, la santé et la vie d'un grand nombre d'individus, particulièrement en Afrique, sont mises en danger par le trafic de médicaments de qualité inférieure et falsifiés. Selon l'OMS, les médicaments de qualité inférieure et falsifiés représenteraient 20 à 30% des produits médicaux en circulation sur le continent. En 2015, en Afrique subsaharienne, 122,000 décès d'enfants de moins de cinq ans étaient liés à la consommation d'antipaludiques de qualité inférieure.

En mars 2017, les chefs d'États du Gabon, de la Guinée, du Maroc, du Rwanda et de la République du Congo ont demandé à la Fondation Brazzaville de les aider à interpeller sur cette thématique.

Depuis lors, la Fondation Brazzaville, une organisation indépendante à but non lucratif basée à Londres, travaille à assurer à cette problématique l'attention qu'elle mérite.

Quelles sont les activités de la Fondation Brazzaville ?

En mars 2018, la Fondation, en partenariat avec le Harvard Global Health Institute (HGHI) et la London School of Hygiene and Tropical Medicine, a organisé une grande conférence dans les locaux de Wellcome Trust à Londres « Les médicaments qui mentent : une crise de santé publique mortelle ». L'ensemble des participants à cette conférence se sont entendus sur le fait qu'il est crucial que la thématique devienne une priorité mondiale, et qu'échouer à mettre fin à ce trafic de médicaments de qualité inférieure et falsifiés compromettrait fatalement la volonté d'assurer une couverture sanitaire universelle, partie du Programme de Développement durable à l'horizon 2030.

En plus du coût humain des médicaments de qualité inférieure et falsifiés, la conférence, s'appuyant sur une recherche commandée par la Fondation, a mis en évidence l'implication du crime organisé transnational dans ce trafic. Le trafic servirait parfois à financer le terrorisme, ce qui constitue une sérieuse menace à la sécurité publique. Les médicaments de qualité inférieure et falsifiés sont introduits sur le marché de la même manière que le sont les drogues, les armes et le trafic d'êtres humains.

L'une des raisons de la croissance de ce trafic en Afrique est l'absence dans de nombreux pays d'une législation le criminalisant. En réponse à cette situation et suite à la réunion de Marrakech en juin 2019, qui a rassemblé des experts africains et internationaux, la Fondation a lancé l'Initiative de Lomé.

L'Initiative de Lomé : De la parole aux actes

Sous l'impulsion de la Fondation Brazzaville, des chefs d'Etat africains (République du Congo, Niger, Ouganda, Sénégal et Togo) ont décidé de lancer une nouvelle initiative pour combattre ce trafic par l'introduction d'une législation le criminalisant, imposant des sanctions pénales sévères et assurant une application rigoureuse de celles-ci.

C'est une initiative africaine qui bénéficie de l'implication personnelle des chefs d'États. Ils confirmeront leur engagement lors d'une réunion à Lomé, prévue avant la fin de l'année, durant laquelle ils signeront un accord légalement contraignant avec un calendrier clairement défini pour agir.

Les actions-clés de l'Initiative de Lomé

- Introduire rapidement de nouvelles législations visant à criminaliser ce trafic et à imposer des sanctions pénales sévères tout en assurant l'harmonisation de ces législations entre les Parties à l'Accord-Cadre. Un audit de la législation existante est actuellement en cours, afin de déceler les lacunes et de formuler des recommandations sur les nouvelles lois qui pourraient être nécessaires pour assurer la criminalisation de ce trafic.
- Signer et ratifier les accords internationaux, y compris la Convention Medicrime et la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée.
- Mettre en place des mécanismes appropriés au niveau national afin d'assurer une application vigoureuse de la législation pénale visant à réprimer le trafic de faux médicaments et de produits médicaux falsifiés ainsi que des mécanismes visant à assurer une coopération renforcée entre les Parties.
- Encourager d'autres États africains à se joindre à cette initiative.

Ce sera la première partie d'une plus large campagne visant à assurer à tous les citoyens un accès à des médicaments sûrs et efficaces.

Prochaines étapes

La Fondation Brazzaville aura une mission de suivi, de coordination et de conseil durant l'Initiative de Lomé.

Dans le même temps, elle continuera sa campagne contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés en travaillant à la préparation, en partenariat avec le HGHI et Management Sciences for Health (MSH), d'une grande conférence en 2020 réunissant les ministres de la Santé africains et visant à adopter des mesures concrètes pour combattre ce fléau.

En savoir plus sur la Fondation Brazzaville

La Fondation Brazzaville est une organisation indépendante à but non lucratif enregistrée au Royaume-Uni en tant qu'organisme caritatif agréé.

Sous le patronage royal de S.A.R le Prince Michael de Kent, la Fondation est dirigée par un Conseil d'Administration expérimenté, présidé par son fondateur Jean-Yves Ollivier, et est appuyée par un Conseil consultatif composé de personnalités émérites, incluant d'anciens présidents et premiers ministres ainsi qu'un ancien prix nobel de la paix.

La Fondation propose des initiatives visant à promouvoir le développement durable, la prévention des conflits et à faciliter une coopération pacifique sur le continent africain.

* Médicrime : Une convention internationale du Conseil de l'Europe, juridiquement contraignante dans le domaine du droit pénal, qui criminalise la fabrication et la distribution de médicaments et produits médicaux mis sur le marché sans autorisation ou en violation des mesures de sécurité.

* La Convention de Palerme : Une convention internationale des Nations Unies, juridiquement contraignante dans le domaine du droit pénal qui lutte contre la criminalité transnationale organisée. La convention est complétée par trois protocoles additionnels relatifs à la traite des personnes, au trafic illicite de migrants, au blanchiment d'argent et à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu.